

# Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Espagnol III			
Code	ECHG3B59CLE	Caractère	Optionnel
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Mathilde CUVELIER</b> (mathilde.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité a pour objectif de développer l'apprentissage de la langue espagnole en vue de s'insérer dans le monde professionnel du tourisme et de l'hôtellerie. L'élève doit obtenir le niveau B2 au terme de cette unité.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
- 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
- 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités

### Acquis d'apprentissage visés

Communiquer en espagnol à l'oral de manière fluide et à l'écrit dans le contexte des tourisms spécifiques, de l'accueil clientèle, de la gestion de plainte et de la présentation d'entretien d'embauche.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG3B59CLEA Monde du travail ESP III

24 h / 2 C

(opt.)

### Contenu

Thématiques: tourisms spécifiques, les transports, les logements, les établissements gastronomiques, les tourisms spécifiques, l'entretien d'embauche, le CV et la lettre de motivation, les plaintes, la gestion d'un hotel, la présentation/la critique d'une oeuvre ou d'un artiste.

Le contenu de toute activité extérieure à l'école, dans le cadre du cours d'espagnol, fera partie de la matière du cours et est susceptible d'être matière d'examen.

## Démarches d'apprentissage

Lecture, exercices de tout type, expression orale interactive, jeux, exposés théoriques, écoute de documents informatifs ciblés.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Charte d'engagement de l'étudiant pour les activités d'apprentissage en langues étrangères année académique 2022-2023

Suivi d'exercices individuels d'application

Auto-évaluation

## Sources et références

Articles de presse, sites internet professionnels, documents de TVE

M.DE PRADA,P.MARCE,M BOVET, Entorno turístico, Ed Edelsa, Madrid, 2016

ALONSO CUENCA M, PRIETO PRIETO R., Embarque, Ed Edelsa, Madrdd, 2011

Notes de cours

Slides

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

M.DE PRADA,P.MARCE,M BOVET, Entorno turístico, Ed Edelsa, Madrid, 2016

ALONSO CUENCA M, PRIETO PRIETO R., Embarque, Ed Edelsa, Madrdd, 2011

Slides

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Au Q1, l'examen oral représente 50% et l'examen écrit représente 50% (totalité du Q1 = 100%).

Au Q3, l'examen oral représente 50% et l'examen écrit représente 50% (totalité du Q3 = 100%).

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc					
Période d'évaluation	Exe + Exo	100			Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

### Dispositions complémentaires

Les langues d'enseignement et d'évaluation sont l'espagnol et le français. La méthode pédagogique mettra tout de même l'accent sur la langue espagnole. Lors des différentes activités d'apprentissage réalisées en classe, il est attendu des étudiants qu'ils interagissent un maximum dans la langue cible.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes

activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).